COMMUNE D'OLLON

LA MUNICIPALITÉ

CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL N° 2025/11

Remplacement de divers véhicules pour différents Services communaux

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite du Conseil communal un crédit d'investissement de Fr. 1'319'000.-- au maximum pour le renouvellement de plusieurs véhicules utilitaires avec agrégats et d'une chargeuse sur pneus. Ces achats répondent aux exigences de mise en conformité, aux nouvelles normes de sécurité et environnementales, ainsi qu'à la rationalisation des travaux.

2. Préambule

Historiquement, le renouvellement des véhicules de la Commune d'Ollon s'effectuait au travers du budget annuel de fonctionnement. Cependant, cette manière de procéder occasionnait des fluctuations importantes dans les comptes annuels et rendait les comparaisons difficiles d'une année à l'autre, raison pour laquelle la Municipalité propose que ces acquisitions soient présentées par voie de préavis.

3. Politique d'achats publics responsables

Les biens achetés par la Commune doivent respecter les principes du développement durable. Il faut notamment :

- qu'ils soient rationnels, efficaces et participent au développement économique, en particulier local,
- qu'ils favorisent l'amélioration de la qualité et l'optimisation globale des coûts (à court, moyen et long termes),
- qu'ils soient fabriqués dans des conditions socialement respectueuses,
- qu'ils tiennent compte des exigences de protection de l'environnement.

4. Renouvellements

Les véhicules mentionnés aux chiffres 4.1 et 4.2 ont été soumis à une utilisation intensive et sont désormais en fin de vie. Les coûts de réparation et d'entretien, tout comme les périodes d'immobilisation, ne cessent d'augmenter. Ces contraintes deviennent difficiles à gérer et compromettent la fiabilité de ces véhicules.

4.1 Meli 1300

Acquis en 2007 et affichant un total de 7'000 heures de fonctionnement, le véhicule (VD 475459) est un modèle à deux places. En période hivernale, il est équipé d'une lame à neige, d'une saleuse destinée au déneigement des petits chemins et des trottoirs, ainsi que d'une fraiseuse à neige pour le dégagement des bords de routes.

Durant la saison estivale, il est mobilisé pour l'ensemble des travaux relevant du Service.

Véhicule proposé : thermique, polyvalent avec pont de chargement
Comptes 430

			Coûts TTC
• Renouvellement véhicule		Fr.	190'000.--
• Agrégats :	lame à neige	Fr.	15'000.--
	fraise à neige	Fr.	56'000.--
	saleuse	Fr.	30'000.--
Total		Fr.	291'000.--

4.2 Meli 7000

Mis en service en 2013 et comptabilisant 7'500 heures, le véhicule VD 8621, doté de trois places, est principalement utilisé en hiver pour le déneigement des chemins grâce à sa lame à neige et sa saleuse. Il assure également l'ensemble des tournées de salage.

Durant la période estivale, il est affecté aux divers travaux réalisés par le Service.

Véhicule proposé : électrique, polyvalent avec pont de chargement (choix de la Municipalité)
Comptes 430

			Coûts TTC
• Renouvellement véhicule		Fr.	365'000.--
• Agrégats :	lame à neige	Fr.	25'000.--
	saleuse	Fr.	43'000.--
Total		Fr.	433'000.--

Présentation de la variante thermique non retenue par la Municipalité
Véhicule proposé : thermique, polyvalent avec pont de chargement
Comptes 430

			Coûts TTC
• Renouvellement véhicule		Fr.	265'000.--
• Agrégats :	lame à neige	Fr.	25'000.--
	saleuse	Fr.	32'000.--
Total		Fr.	322'000.--

4.3 Chargeuse sur pneus Holder

Le véhicule VD 690535, acquis en 1988, totalisant 7100 heures, est une chargeuse sur pneus.

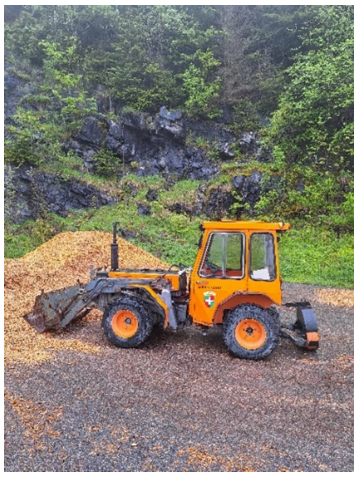

Il est très utile pour charger toutes sortes de matériaux, déplacer de la terre ou des cailloux sur les routes.

En équipant le nouveau véhicule d'une fourche à palette, le Service pourrait mettre tous les jalons sur palettes ce qui représenterait un gain de temps de manutention.

Son utilisation étant régulière, cette chargeuse sur pneus présente actuellement des signes de faiblesse, d'usure et d'un manque de fiabilité consécutifs à son utilisation accrue et régulière.

Régulièrement arrêté pour diverses pannes, ce véhicule ne satisfait plus aux besoins.

Véhicule proposé : électrique, chargeuse sur pneus

Coûts TTC

Comptes 430

• Renouvellement véhicule		Fr.	130'000.--
• Agrégats :	lame à neige	Fr.	25'000.--
	Fourche à palette & godet	Fr.	5'000.--
Total		Fr.	160'000.--

4.4 Balayeuse

Achetée en 2019, cette balayeuse thermique (VD 8604) totalise 5400 heures au compteur, ce qui est largement supérieur aux recommandations fournies par le fournisseur.

Elle est quotidiennement utilisée en été sur tout le territoire communal. En hiver elle l'est aussi durant plusieurs semaines soit en plaine ou en montagne, quand les conditions le permettent.

Alors que la Municipalité préconise l'achat d'une balayeuse électrique, cette solution serait un atout pour la plaine. En effet, une utilisation en montagne, avec la déclivité qui en découle, n'est pas idéale dans le sens où la batterie ne permettrait pas une utilisation prolongée d'une journée complète et exigerait alors des recharges trop fréquentes, l'installation de panneaux solaires et augmentation de puissance électrique

du dépôt de la Forge actuellement à 32 ampères. Par conséquent, le souhait a été émis de conserver l'ancienne balayeuse exclusivement pour le plateau de Villars.

- Véhicule proposé : balayeuse électrique (choix de la Municipalité) Coûts TTC
- Compte 430
- Renouvellement véhicule Fr. 255'000.--

  Total Fr. 255'000.--

Présentation de la variante thermique non retenue par la Municipalité :

- Véhicule proposé : balayeuse thermique Coûts TTC
- Compte 430
- Renouvellement véhicule Fr. 160'000.--

  Total Fr. 160'000.--

4.5 Pick up du Service des eaux

Lié au CF 460 « Egouts et épuration », ce véhicule, immatriculé VD 136263, date de 2007 et comptabilise actuellement 170'000 km. Il a été expertisé au début 2025 et son état nécessite son remplacement, d'où le souhait de le remplacer par véhicule qui sera adapté aux besoins actuels.

Il est à relever que ce futur véhicule d'intervention doit être capable de circuler sur tous types de terrain dans le but d'atteindre quasi l'entier du réseau de collecteur.

Les critères déterminants sont :

- véhicule de type « bus » pouvant contenir une caméra et ses accessoires, des outils ainsi que l'équipement du personnel permettant de rester au sec,
- traction 4x4 avec une bonne garde au sol,
- motorisation au choix (diesel ou essence), l'autonomie étant un critère de sélection,
- crochet d'attelage 3,5 to.

Total Fr. 70'000.--

4.6 faucheuse radiocommandée

L'entretien des espaces communaux, incluant les espaces verts, les chemins pédestres et chemins de vignes, nécessitent actuellement un investissement important en heures de travail manuel, notamment pour le débroussaillage. Ces opérations sont souvent longues et fatigantes, en particulier sur des terrains accidentés ou difficiles d'accès.

L'acquisition d'une faucheuse radiocommandée contribuera à améliorer les conditions de travail lors des opérations de débroussaillage. Plus ergonomique et facile à manœuvrer, cette machine permettra à un collaborateur d'intervenir efficacement sur différents terrains tout en assurant une qualité de coupe régulière.

Bénéfices attendus :

- réduction du temps de travail manuel,
- amélioration des conditions de travail,
- meilleure sécurité,

- qualité de la coupe,
- organisation efficiente des ressources humaines.

En résumé, cet investissement au bénéfice des CF 160 et 430 facilitera l'entretien des espaces verts et des chemins, en permettant de gagner du temps tout en améliorant les conditions de travail.

Total Fr. 40'000.--

4.7 Jeep avec pont pour le Service forestier

Le Service précité souhaite remplacer le pick up Toyota VD 456377 de 2013, avec 103'600 km.

Il est envisagé de reprendre le même type de véhicule, avec les caractéristiques suivantes :

- Véhicule 4x4 avec un pont, avec une bonne garde au sol
- 5 places assises,
- équipé d'un pont alu avec une ouverture trois côtés, un porte perche,
- crochet de remorquage fixe,
- charge tractable 3,5 to

- Véhicule proposé : thermique, 4x4 avec un pont, 5 places assises

Total Fr. 70'000.--

Une variante « électrique » est toujours à l'étude du Service concerné, ce dans le montant du budget proposé.

5. Appels d'offres marchés publics

Chaque achat respectera la procédure des marchés publics, selon les critères d'adjudication et leurs pondérations.

6. Récapitulatif

Figurent ci-après les montants des propositions choisies par la Municipalité.

Comptes	Véhicules	Durée amortiss.	Coûts TTC
430	4.1 Renouv. véhicule VD 475459	7 ans	Fr. 291'000.--
430	4.2 Renouv. véhicule VD 8621	7 ans	Fr. 433'000.--
430	4.3 Renouv. chargeuse VD 690535	7 ans	Fr. 160'000.--
430	4.4 Renouv. véhicule VD 8604	7 ans	Fr. 255'000.--
460	4.5 Renouv. véhicule VD 136263	7 ans	Fr. 70'000.--
430	4.6 Renouv. Faucheuse	7 ans	Fr. 40'000.--
321	4.7 Renouv. Véhicule VD 456377	7 ans	Fr. 70'000.--
Total			Fr. 1'319'000.--

7. Les investissements

Les véhicules proposés ont tous fait l'objet d'une analyse des besoins par le Service concerné. Dans la mesure du possible et en fonction du cadre légal des procédures d'appels d'offres, les fournisseurs de la région participeront prioritairement aux marchés publics.

8. Valeurs de reprise des véhicules

Les véhicules et machines à reprendre sont fortement usagés et ont de très faibles valeurs de reprise.

9. Développement durable

Le développement durable est l'un des fondements de la politique municipale depuis de nombreuses années. Le projet présenté ici tient compte des trois piliers suivants :

Social
La modernisation du parc de véhicules diminuera la pénibilité du travail pour le bien du personnel communal.

Economique
La préférence sera donnée aux engins (machines/véhicules) dont le lieu d'entretien se trouve à proximité d'Ollon, afin de minimiser les déplacements.

Il est également à noter que les offres seront sollicitées auprès des garages régionaux capables de fournir les véhicules souhaités. A profil équivalent, préférence sera donnée à des véhicules au bénéfice de la meilleure note énergétique.

Environnemental
Dans la mesure du possible, des moteurs électriques seront privilégiés.
Les véhicules à motorisation conventionnelle devront répondre aux dernières normes environnementales en vigueur.

La diminution notable des nuisances (sonores et polluantes) des nouveaux véhicules aura un impact favorable sur la qualité de vie des Boyards.

10. Position de la Municipalité

Les véhicules proposés tiennent compte des techniques actuelles. Ils sont polyvalents et adaptés aux spécificités de la Commune d'Ollon (vaste territoire, bâtiments communaux dispersés, etc.). Les critères économiques, sociaux et environnementaux précités ont également été pris en compte dans le choix de ces véhicules.

C'est avec un parc de véhicules modernes et bien entretenus qu'il est possible de diminuer la pollution atmosphérique et sonore tout comme les charges d'entretien et le temps d'immobilisation des véhicules nécessaires à l'accomplissement des missions des Services communaux.

L'objectif de rénover le parc de véhicules tend à améliorer l'efficience des Services communaux au moyen d'outils performants.

11. Amortissement

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) définissant les durées d'amortissement.

Ainsi, dans le cadre des acquisitions liées à ce préavis, un amortissement d'une durée de
7 ans sera appliqué via le compte des « amortissement planifiées du patrimoine administratif (PA) ».

Le montant sera ajusté en fonction du coût final des achats, notamment en regard des véhicules choisis.

12. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 12 décembre 2025,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2025/11
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

d'AUTORISER la Municipalité à acquérir les véhicules et agrégats proposés pour un montant total de Fr. 1'319'000.--.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 novembre 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic : Le Secrétaire :

P. Turrian Ph. Amevet

Délégué municipal : M. Philippe PASTOR
Ollon, le 29.10.2025 / PP / PG / PA